

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu les délibérations de la CCI territoriale Littoral Normand Picard en date des 10 janvier 2011 et 17 avril 2012, habilitant son Président à signer tous actes de cession et d'acquisition sur le Parc des Trois Châteaux à Abbeville,
- Vu l'acte de vente signé le 11 juillet 2016 avec la société DECATHLON portant sur la cession d'une parcelle de 1792 m² formant le lot n°1 du Parc d'activité des trois châteaux sur la commune d'Abbeville, à la société DECATHLON à un prix compris entre QUARANTE EUROS (40,00 EUR) et QUARANTE CINQ EUROS (45,00 EUR), hors taxes par mètre carré. L'article PRIX dudit acte prévoyant notamment le versement, le cas échéant, d'un complément de prix selon une moyenne arithmétique fondée sur les deux ventes suivantes au sein du Parc des Trois Châteaux,
- Ces ventes sont intervenues, et les Parties sont convenues d'un avenant de régularisation du Prix qui doit être signé aux fins de versement, par DECATHLON, d'un complément de prix.

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Thierry LEMAUFF**, Directeur Agence, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Philippe DEVILLIERS**, à l'effet de signer l'acte complémentaire de versement de prix supplémentaire au titre de la vente initialement conclue et plus généralement tous actes nécessaires au dit versement.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégué a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 28 mars 2019



Philippe HOURDAIN
Président